



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Oeuvres universitaires

Question écrite n° 11000

Texte de la question

M Louis Pierna appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'inquiétude des salaires des CROUS. En effet, ceux-ci craignent que la restauration et le nettoyage des résidences universitaires soient progressivement assurés par des organismes privés et ne le soient plus par les personnels de l'éducation nationale. Il lui demande donc de lui faire savoir si des organismes privés ont déjà repris la restauration et le nettoyage des résidences universitaires et pour quelles universités. D'autre part, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour lever les inquiétudes des salaires des CROUS.

Texte de la réponse

Reponse. - Le décret no 87-155 du 5 mars 1987 portant reorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants, a donné (art 21) le statut de contractuel de droit public à tous les personnels ouvriers des œuvres. Le décret susvisé, ainsi que les dispositions réglementaires fixées par le directeur du centre national des œuvres universitaires et scolaires, définissent très clairement la mission de ces personnels dans les établissements publics que sont les CROUS ; c'est dans cette optique que seront appliquées les dispositions concernant les personnels ouvriers. C'est pourquoi il ne saurait être question, hormis des cas tout à fait ponctuels et exceptionnels, de faire appel à des organismes privés pour assurer la restauration ou le nettoyage des résidences universitaires. De plus une commission paritaire, issue du comité technique paritaire placé auprès du directeur du CROUS et composée des membres de l'administration et des représentants syndicaux des personnels ouvriers, étudie à l'heure actuelle les modalités d'application des dispositions réglementaires ; les travaux de cette commission seront rendus publics et portés à la connaissance de l'ensemble des salaires des CROUS et devraient par conséquent apaiser leurs inquiétudes.

Données clés

Auteur : [M. Pierna Louis](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11000

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 1989, page 1332